

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL  
Séance du 01 décembre 2022**

Convoqués le 22 Novembre 2022

Affiché le 22 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le premier décembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : Mmes BESLAND - DASSÉ – HUBERT – LOUPIL – LOUYER - JARDIN - GRIHARD – NEDJAAÏ (arrivée à 21h30) - MM. CAHU- CHAUVET - HARAULT – HEDIN - GOUPIL.

**Étaient excusés** : Mme PLUMAIL qui donne procuration à Mr HARAULT  
M. COLLIN

**Secrétaire de séance** : M. Olivier HEDIN

**Procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2022 :**

Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**1) DELIBERATION TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS**

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en œuvre de la loi n°2019-828 en date du 06 août 2019 concernant le temps de travail des agents.

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<b>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</b>	-104
<b>Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail</b>	-25
<b>Jours fériés</b>	-8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	<b>228</b>
<b>Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures</b>	1596 h arrondi à 1600 h
<b>+ la journée de solidarité</b>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	<b>1 607 heures</b>

Après délibération, le conseil municipal avec 12 pour et 1 abstention, approuve le tableau ci-dessus actant le temps de travail des agents.

## **2) DÉLIBÉRATION TARIFS EAU POTABLE 2023**

Pour mémoire, en 2020, en 2021 et 2022, les tarifs concernant l'eau potable étaient les suivants :

Abonnement annuel	67 €
Du 1 <sup>er</sup> au 300 m <sup>3</sup>	0.91 €
Au-delà de 300 m <sup>3</sup>	0.77 €

Après délibération, le conseil municipal avec 12 pour et 1 abstention, décide de maintenir les tarifs appliqués les années précédentes.

## **3) DÉLIBÉRATION TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Pour mémoire, en 2020, en 2021 et 2022, les tarifs concernant l'assainissement collectif étaient les suivants :

Abonnement annuel	65 €
m <sup>3</sup> consommé	0.54 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs appliqués les années précédentes

## **4) Travaux en cours**

### **a) Local de la boulangerie**

Le local de la boulangerie était réservé par deux personnes. L'une d'entre elles met fin à son projet. La seconde personne se retrouve seule à assumer le coût de la location, qui doit par conséquent être adapté.

Le conseil municipal échange à ce sujet afin d'y apporter une solution.

Monsieur Le Maire évoque 3 propositions et le soumet à délibération :

- Une proposition de base fixe 50 € /mois  
5 voies pour
- Une proposition de base fixe 50 € / mois + 4% du chiffre d'affaires réalisé sur l'année  
6 voies pour
- Une proposition de base variable à 100 %  
2 voies pour

Après délibération, le loyer du local s'élèvera avec une base fixe de 50 €/mois + 4% du chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé sur l'année.

D'autre part, dans le but de trouver un deuxième locataire, le conseil municipal a évoqué l'idée de faire publier une annonce pour promouvoir ce lieu, « un lieu pépinière » et susciter l'envie à des entrepreneurs qui débutent. COODEMARRAGE à LAVAL, ou S.E.R.E à Mayenne pourront être sollicitées.

#### **b) Logement communal résidence de la source**

Constat d'un problème d'humidité et de moisissures dans le logement.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de contrôle par l'entreprise LCA Thermicien.

Des gardes de corps seront installés.

Il est envisagé de changer la ventilation préconisé par l'association SYNERGIE 53.

#### **c) L'aménagement place de l'église**

Un groupe de projet a travaillé sur l'aménagement du bourg et dégagé des priorités : l'axe principal devra être sécurisé.

Il est important de préserver les places de stationnement du parking de l'église, très utilisés.

Lorsque le groupe d'étude travaillera le cahier des charges, souhait d'y inclure les habitants, et de maintenir le groupe projet.

#### **d) Problème du chauffage de l'école**

Une coupure d'électricité dans la nuit du 23 au 24 novembre a grillé la carte-mère de la chaudière.

L'intervention de l'entreprise titulaire du contrat d'entretien préconise de changer totalement la chaudière, Alors qu'une seconde entreprise qui est intervenue a pu remettre en fonction la chaudière.

Monsieur Le Maire a informé le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à l'entreprise titulaire du contrat d'entretien.

Lors d'une prochaine réunion bâtiment il sera envisagé le changement du mode de chauffage.

Monsieur le Maire est chargé de contacter le cabinet d'assurance pour savoir si ce sinistre peut être pris en charge.

### **5) Compte-rendu diverses commissions**

La commission communication doit convenir d'une prochaine date pour les Niouzes.

#### **6) Questions diverses**

- Cérémonie des vœux

Monsieur Le Maire fait lecture de la liste des partenaires, des élus, des professionnels du territoire auxquels l'invitation sera envoyée.

Présentation également de l'invitation qui sera envoyée.

- Exposition notre matrimoine début mars 2023, journée de la femme.  
18 panneaux qui représentent des femmes célèbres,  
Invitation de femmes élues, même principe d'exposition qu'à Jublains,  
Un panneau supplémentaire sera réalisé pour Perrine Thulard, femme célèbre de La Chapelle.
- Vente de la parcelle n°6 lotissement source 3  
Prix de revient à la commune : (8070 € HT, 9583,93 € TTC)
- Réservation salle polyvalente :  
Règlement, contrat, et tarifs  
Le Maire informe le conseil municipal, que Florie FRILEUX, stagiaire M.A.C.T, travaillera sur ce projet dans le cadre de sa formation : règlement, contrat, et tarifs.
- Planète en fête

Cette fête se déroulera à Jublains, avec la participation des communes de Grazay, et la Chapelle-au-Riboul.

Une réunion est programmée mercredi 7 décembre 2022 à 20h, salle polyvalente de LA CHAPELLE.

- Café trottoir  
Dimanche 4 décembre de 10h30 à 12h30

- Logo de la mairie  
Solliciter les enseignantes pour élaborer le futur logo / partenariat avec l'école et les enfants.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une randonnée contre le bitumage de la voie verte aura lieu samedi 3 décembre 2022 à 14h30 au Grand Nord de Mayenne.  
Boucle de 6 kilomètres ou circuit vélo.

***Prochain conseil municipal :***  
☐ **Jeudi 12 janvier 2023 à 20h**

Séance levée à 22h20